RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MÉTROPOLE DE LYON

Extrait du registre des arrêtés du Maire
Police du stationnement

Arrêté permanent **21P040** portant réglementation du stationnement sur la **rue du Rhône**

La Maire de Vaulx-en-Velin

VU le code général des collectivités territoriales et notamment :
- L'article L.3642-2,
- Les articles L.2213-2-2°), L.2213-2-3°), L.2213-3, L.2213-3-1 et L.2213-6 relatifs au pouvoir de police du stationnement du maire

VU le code de la route ;
VU le code de la voirie routière ;
VU le code pénal et notamment l'article R.610-5 ;
VU le code de l'action sociale et des familles ;
VU le code de l'environnement ;
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;
VU le plan de déplacements urbains de l'agglomération lyonnaise approuvé en 2017 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de définir une nouvelle réglementation en matière de stationnement.

ARRÊTE

Article 1 : Stationnement automobile

Le stationnement des véhicules est autorisé sur les emplacements longitudinaux aménagés à cet effet en retrait de la chaussée, côté impair, et sur les emplacements longitudinaux matérialisé en blanc sur la chaussée, côté pair.

Article 2 : Entrée en vigueur

Ces dispositions entreront en vigueur dès la mise en place de la signalisation de police mentionnée dans le présent arrêté et la publication de ce dernier.

Article 3 : Délai de recours

Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Lyon, dans un délai de 2 mois suivant sa publication.

<u>Article 4 :</u> Exécution du présent arrêté

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée :

Au service départemental et métropolitain d'incendie et de secours
À la subdivision voirie est de la Métropole de Lyon
À la direction départementale de la sécurité publique
Au commissariat de police nationale de Vaulx-en-Velin
À la direction de la prévention sûreté sécurité urbaine de la mairie de Vaulx-en-Velin
Au poste de police municipale de Vaulx-en-Velin

Tous agents de la force publique sont chargés chacun en ce qui concerne de l'exécution du présent arrêté.

Vaulx-en-Velin, le 08/07/2021

La Maire,

MAIRIE DE VAULX-EN-VELIN (Rhône)

Hélène Geoffroy

Affiché en mairie le 16/07/2021